

# **Le paradoxe prudentiel. Quand la transformation des politiques interpelle les métiers et les savoirs du social**

*par Didier Vrancken*

## **Introduction**

Comme l'avait proposé Castel (2009 : 223), l'État social et le travail social partagent bel et bien « une longue histoire commune ». Dès lors, quand se pose la question de la managérialisation ou de la nouvelle gouvernance managériale du travail social, nous sommes amenés à montrer que celle-ci s'inscrit dans un mouvement plus vaste de reconfiguration des politiques sociales et de leur gouvernance. Au cours de ces dernières décennies, ces mêmes politiques ont progressivement évolué vers des politiques se voulant plus actives, dans un contexte plus large de libéralisation des services publics et des services sociaux, le tout se traduisant par l'avènement d'un État activateur, incitatif, mobilisateur des énergies (Soulet, 2008). Énergies des institutions, des intervenants sociaux mais encore des usagers désormais capables d'ébranler l'ordre tranquille des interventions de professionnels devant davantage rendre des comptes et intégrer leur présence (Champy, 2009, 2011). Comme le rappelait Boujut (2005), si le travail social est bien une relation de service, elle ne se confond cependant en rien avec un simple travail au guichet. Il repose avant tout sur une pratique particulariste et individualisante qui expose littéralement les travailleurs sociaux, sollicités à la fois comme experts professionnels et à la fois en tant que personnes engagées, co-sujets d'une relation de travail. Cette dernière les amène très souvent à se confronter à des difficultés, à des souffrances dévoilées et déposées parfois dans l'intimité d'une relation de face à face. Comme nous le relevons ailleurs (Vrancken, Mezzena : 2019), si le travail social s'exerce désormais sur un fil en permanence tendu entre proximité et distance, il s'effectue dans un contexte qui a toutefois bien évolué, ne se déployant plus dans un registre purement redistributeur voire réparateur. On ne redistribue plus seulement des moyens ou des ressources pour viser une réintégration des personnes au sein de la société, on mise dorénavant sur une mobilisation des énergies au sein d'une multiplicité de dispositifs d'intervention visant à inciter, à motiver, à infléchir les subjectivités (Cantelli, Genard, 2007) - celles des usagers, celles des professionnels -, à mettre en mouvement les personnes plutôt qu'à leur rendre une place ou à consolider celles qu'elles

occupent. Places catégorisées, limitées et prédéfinies, s'inscrivant dans tout un jeu de positionnement social, d'appartenance, de statut social

Prolongeant cette réflexion, nous souhaiterions, dans cet article, illustrer combien la reconfiguration des politiques sociales vers des politiques plus intervenantes s'est accompagnée, auprès des métiers du social d'un « paradoxe prudentiel ». Ces mêmes métiers se sont vus de plus en plus sollicités pour mettre littéralement en mouvement, au niveau des territoires, les services et les populations tout en étant, en revanche, très faiblement reconnus, quand ils ne faisaient pas l'objet de véritables remises en question. Mais poser la question du paradoxe au cœur des activités prudentielles des métiers du social nous conduit inévitablement à nous pencher sur celle des savoirs et sur leur propre dynamique et au-delà, sur leur apport potentiel au « monde » et à la redéfinition de ses enjeux sociaux, culturels et environnementaux.

### **Vers un État d'intervention sociale**

Le passage de politiques purement protectionnelles et indemnitrices à des politiques se voulant plus actives, voire plus incitatives a nécessité une transformation en profondeur : l'État protecteur du social est devenu un État en action, un État intervenant, s'appuyant sur l'intervention de professionnels ou d'intervenants – parmi lesquels les travailleurs sociaux - rompus notamment aux techniques relationnelles. Il s'est dès lors agi de puiser notamment à la source des métiers du travail social et de l'intervention, là où, en somme, un type de social particularisé, individualisé et professionnalisé s'était développé de longue date auprès des publics les plus marginalisés, dans le confinement des réponses institutionnelles d'alors. En un mot, l'État social actif tendait vers un État d'intervention sociale (Schnapper, 2002). Un État appuyé sur des professionnels et des intermédiaires d'une action publique désormais soucieuse de travailler sur et avec les personnes.

Bien sûr, les intervenants sociaux n'étaient pas les acteurs absents des politiques purement protectionnelles et indemnitrices antérieures. Au contraire, ils y jouaient un rôle important et se sont même fortement professionnalisés avec les politiques sociales d'après-guerre, les travailleurs sociaux étant d'ailleurs traditionnellement comparés aux véritables « bras armés » du social. Mais à l'origine, quand on adopte une perspective d'analyse des politiques sociales, à tout le moins dans les pays de tradition corporatiste ou rhénane (Esping-Andersen, 1999), ces travailleurs apparaissaient plutôt comme de véritables agents ou des auxiliaires d'intégration (Castel, 2009 : 224), opérant davantage comme courroies du système. Ils étaient des acteurs effectifs mais néanmoins discrets de politiques sociales dont le moteur

était à rechercher en amont : autour des acteurs sociaux, économiques, politiques, administratifs et professionnels en charge de la négociation sociale portant sur la norme salariale, sur la répartition des moyens et sur la conduite de l'ensemble du système de protection sociale.

Présents dès les origines de l'État social, les métiers du social y étaient néanmoins peu visibles, ce d'autant que les formes de pauvreté étaient elles-mêmes marginales (Paugam, 2005). Pour le grand public, le travail social demeurait largement périphérique, orienté essentiellement vers l'aide aux plus démunis. Mais dès les années 1980, avec la montée du chômage de masse et de nouvelles formes d'insécurité d'existence, le travail social s'est étendu, se déployant là où il n'intervenait pas spécifiquement autrefois. Les travailleurs sociaux ont connu un élargissement de leur champ d'intervention à de plus vastes publics au sein d'une société devenant peu à peu une « société du travail sur soi » (Vrancken, 2007), allant même jusqu'à apparaître comme de réels *policy makers* (Lipsky, 1983) pour permettre le déploiement de ces politiques.

Comme nous l'avons avancé ailleurs (Vrancken, 2020), il faut cependant retenir que cette orientation interventionniste des politiques sociales plonge ses racines dans la dynamique même des États sociaux d'après-guerre et non pas uniquement dans la crise économique qui se serait traduite par un tournant libéral des politiques sociales. Ainsi que l'a bien montré Dominique Schnapper (2002), l'État social ne s'est pas contenté de penser les transferts financiers et d'indemniser, de verser des allocations de retraite, des allocations familiales, de rembourser les frais de santé, de payer du chômage et des vacances annuelles. Plus il s'est développé au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, plus il a dû rencontrer de nouveaux besoins, de nouvelles aspirations qui émergeaient à mesure qu'il se développait, tout en alimentant de nouvelles attentes. Attentes en provenance tant des populations elles-mêmes que des services et des professionnels. Attentes d'éducation, de formation, de culture, de sécurité, de reconnaissance des identités, d'aspiration à une vie saine et de qualité. Attentes que l'État s'est attelé à vouloir rencontrer, tout en élargissant continuellement son champ d'intervention.

On voit donc l'énorme contradiction dans laquelle se sont retrouvés la plupart des pays industriels : faire plus, répondre à de nouvelles demandes dans un contexte de libéralisation et de volonté de compresser les dépenses publiques. Or, cette contradiction fut vécue, ressentie en première ligne par les professionnels de l'intervention psycho-médico-sociale et au-delà, de tous ces métiers de l'éducation, du juridique, de la culture ayant tous connu un véritable essor avec le développement de l'État social. Bref, par tous ces métiers qualifiés par Schnapper, à la suite des travaux de Max Weber, de métiers « inspirés », déjà présents en nombre dans les

formes plus anciennes de l'État social mais dont le rôle s'est désormais accru non plus pour simplement appliquer mais mettre concrètement en action les politiques publiques.

On pourrait décliner cette évolution en parallèle de celle de crise de ces « métiers inspirés ». En effet, on voit combien, dans un contexte de développement institutionnel, les professionnels se retrouvaient au cœur de contradictions, voire de véritables décalages, d'écarts sans cesse croissants, entre le citoyen et le politique. Un citoyen attendant que l'on rencontre davantage ses besoins, ses attentes de reconnaissance et de singularité tandis qu'il était attendu des « métiers inspirés » qu'ils interviennent pour déployer l'action publique, lui donner corps.

### **Un paradoxe prudentiel des métiers du social au cœur des territoires**

Quand on s'intéresse plus précisément au travail social, la nature prudentielle de ses activités est et a fait l'objet d'un débat (Vrancken 2012 ; Kuehni, 2019), à la suite des travaux de Champy (2009, 2011). Retenons que le travail social s'est retrouvé au cœur de ce que l'on pourrait qualifier de « paradoxe prudentiel ». En effet, bien que reposant sur des activités incertaines, situées et singularisées, on remarque qu'il souffre pourtant d'un manque de reconnaissance au cœur d'un État d'intervention sociale qui le sollicite de plus en plus.

Pour d'aucuns, cette crise plus large des métiers du social s'est déclinée sous forme de « déprofessionnalisation » liée à une désinstitutionnalisation (Aballea, 2014) et à l'avènement de politiques plus globales, transversales et non plus essentiellement centralisées et sectorialisées, caractéristiques des politiques protectionnelles de l'État social d'après-guerre.

On retiendra combien une nouvelle gouvernance contractualisée (Vrancken, 2021), partenariale, orientée vers des populations ciblées a désormais vu le jour, tout en cherchant à solliciter davantage les initiatives des acteurs territoriaux tels que les associations privées et parapubliques, les entreprises, les services sociaux, les professionnels de l'intervention, les élus locaux et supra locaux. Cette nouvelle gouvernance à base territoriale, s'est voulue plus horizontale et moins bureaucratique. Celle-ci a précisément fait de la lutte contre le chômage et de la recherche de cohésion sociale ses priorités de politiques locales, appuyées sur la valorisation des atouts économiques, urbains, sociaux, logistiques et culturels des territoires. Elle a ainsi globalement misé sur les synergies entre acteurs, sur le repérage des « forces vives » des territoires et sur « la mobilisation (...) des talents et des compétences ». Ce faisant, elle s'est inscrite progressivement dans un projet plus large d'« interterritorialité » (Delruelle, 2014 : 66-67) et vers l'avènement de villes intelligentes (*smart cities*) voire de métropoles. Tout en veillant à séduire de nouvelles populations issues de milieux capables de soutenir l'impôt sur

les personnes physiques, les élus locaux s’y sont investis dans des projets parfois d’envergure pour attirer les entreprises et les fonds d’investissement européens, creusant au passage les écarts entre quartiers riches et quartiers pauvres (Avenel, 2013).

En quête de politiques de proximité, cette gouvernance plus territorialisée a largement reposé sur la dynamique d’intervention sociale et sur la mobilisation des intervenants de terrain, contribuant par là non à une désinstitutionnalisation – au sens d’un *déclin de l’institution* (Dubet, 2002)<sup>1</sup> - mais à un déploiement de dispositifs davantage orientés vers l’implication et l’intervention auprès des usagers, le tout appuyé par la mise en place de réseaux collaboratifs, l’extension du principe de conditionnalité, la contractualisation, la territorialisation, etc.

Toutefois, quand on procède à un bilan de ces mêmes politiques territorialisées, on constate (Vrancken, 2021) qu’elles ont souvent été très managériales et très individualisantes, ayant même ravivé les stigmates auprès des publics les plus vulnérables. En outre, on a très souvent assisté à un relatif désengagement des acteurs économiques (entrepreneurs, chambres du commerce et de l’industrie, syndicats, etc.) des dispositifs sociaux à destination des publics et des quartiers les plus défavorisés. Cette situation a contribué à un isolement des intervenants sociaux en regard des matières sociales qu’ils devaient traiter en priorité. L’introduction de la référence au territoire dans les politiques sociales n’a pas véritablement soutenu leur territorialisation, comme l’observait déjà Autès en 1991 mais davantage une gestion de l’exclusion des publics les plus précarisés (Hamzaoui et al, 2013).

### **Production de savoirs et processus méthodologiques**

Toutefois, comme le relevaient Avenel et Duvoux (2020), critiquer et souligner les limites de la portée de certaines politiques ne peut empêcher d’identifier de réels apports, voire des « ouvertures émancipatrices » en travail social. Augmentation du pouvoir d’agir des personnes, nouveau modèle d’intervention sociale plus participatif et transversal, co-construction, dynamisation des lieux de vie, mise en solidarité des collectifs, etc. sont autant de pistes pouvant potentiellement dessiner les traits d’un nouvel horizon qui, a tout le moins, soulève la question de la production de nouveaux savoirs en travail social. S’intéressant ainsi

---

<sup>1</sup> Traditionnellement on entendait par institution une place ou un « lieu », matérialisés par un bâtiment, des locaux, des équipements spécifiques, des professionnels et des usagers. Mais fondamentalement, l’institution n’est plus un lieu aussi aisément localisable et spatialisable. D’où la préférence contemporaine pour le terme de « dispositif » qui se défie des lieux. Son principal avantage étant d’assembler des personnes, des énoncés, des règles, des objets parfois distants les uns des autres et de privilégier une lecture de l’action telle qu’elle se fait et se déploie plutôt que de la saisir dans un rapport abstrait de causes à effets.

aux directions qui permettraient d'établir une cumulativité des savoirs et des recherches en travail social, les mêmes auteurs (Avenel et Duvoux, 2020 : 12-16) identifiaient trois pistes potentielles. La première résidant dans l'apport de la sociologie des professions et de l'action publique pour favoriser l'étude plus systématique de l'activité concrète et des pratiques professionnelles en travail social, celle, par exemple, des conditions d'emploi, des modes de régulation du travail social et de l'intervention sociale, etc. La seconde serait à chercher du côté de l'analyse des ancrages sociaux, notamment dans les rapports sociaux et de genre qui traversent et façonnent profondément le travail social. Enfin, la troisième piste encouragerait les recherches plus réflexives sur la pratique, pour alimenter la connaissance fine des situations à partir des cadres d'une intervention plus locale, capable de réinterroger les catégories et les modes de contrôle issus des politiques publiques.

L'idée que le champ du travail social dans un État d'intervention sociale est producteur de savoirs est aujourd'hui généralement assez bien admise. Il en va de même pour la nécessité de développer davantage la recherche et l'expertise de tous ces métiers du social, même s'il nous faut rappeler que l'articulation recherche-transformation des métiers varie fortement d'un pays à l'autre, voire d'une région ou d'une entité fédérale à l'autre au sein d'un même pays. Au-delà, on dégagera assez rapidement un consensus autour du fait que les pratiques d'intervention sociale sont productrices de savoirs, bien que ce point mériterait d'être davantage creusé tant on pourrait alors se rendre compte combien de profondes différences d'analyse subsistent entre auteurs<sup>2</sup> sur cette assertion, ce qui, en soi, n'en est que plus stimulant pour la recherche et le débat. Mais là n'est pas la question que nous souhaiterions aborder d'emblée ici. Au-delà de la question des savoirs, un point est bien moins abordé dans la littérature : celui de la méthode ou plutôt des méthodes de recherche et d'enquête en travail social. En effet, l'idée maîtresse généralement partagée est que si les métiers de l'intervention se développent de plus en plus et produisent des savoirs sur leur pratique et sur les situations, ceux-ci doivent faire de la recherche et contribuer, comme le préconisent Avenel et Duvoux (2020), à une cumulativité des recherches en travail social. Ceci revient souvent dans les faits à produire des recherches en appliquant de manière rigoureuse les bonnes méthodes scientifiques expérimentées et enseignées dans les universités et les écoles en formant tous ces métiers de l'intervention et de l'ingénierie sociales à la recherche et aux bonnes méthodes nourries au passage par des courants théoriques, par des questions ou des problèmes de société pertinents, comme l'indiquent Avenel et Duvoux (2020) à travers les pistes potentielles qu'ils repèrent.

---

<sup>2</sup> Il suffit ainsi de se rapporter au débat sur la professionnalisation du travail social (*cf. infra* à propos des travaux de Champy).

A nos yeux, l'enjeu est sans doute moins de penser un champ et ses pratiques qu'avec ce champ et ses pratiques. Nous avons tenté de montrer ailleurs (Vrancken, 2015 ; Vrancken et Mezzena, 2019) qu'on peut aussi découvrir de manière surprenante et même en dehors des attentes premières de la recherche menée au départ, l'existence de méthodes spécifiques dans le champ de l'intervention sociale ayant pour particularité d'être notamment :

- Empiriques, c'est-à-dire ancrées sur la pratique de terrain
- Absentes des manuels de méthodologie en sciences sociales
- Peu formatées
- Arrimées à la singularité des situations
- Passant peu par l'écrit mais plutôt par le récit, par l'oralité et par une parole qui circule entre les intervenants-chercheurs en situation de groupe
- Opérant par projections gestuelles et discursives des intervenants-chercheurs se retrouvant en situation de porte-paroles de l'utilisateur
- Ouverte sur le débat, l'entrecroisement des regards, l'échange et la confrontation des points de vue
- Adossée à une dynamique de parcours ou de trajectoires
- Accordant une grande importance à la « séquentialisation », au cheminement, aux processus, aux enchaînements, aux trajectoires des usagers ou des bénéficiaires
- Appuyé sur un travail séquentiel de mise en résonance des récits des usagers
- Etc.

À la question de savoir s'il s'agit à proprement parler d'une méthode *stricto sensu* ou plutôt d'un petit « plus » dans un dispositif de recherche, nous avons postulé qu'il s'agissait là (Vrancken, Mezzena, 2019) d'un geste beaucoup plus large au sens de l'enquête pour les pragmatistes (Dewey, 1938/1993), à savoir d'un véritable processus existentiel permettant à tout un chacun d'apprendre, d'expérimenter, de connaître à travers l'enquête. L'enquête est ancrée dans la vie de tous les jours, de chaque personne. On peut même ajouter que toute activité humaine consiste « naturellement » à enquêter, à produire une expérience et des savoirs sur le monde au sein duquel elle évolue. Ces savoirs ne sont pas prédéfinis mais créés et sans cesse re-crés depuis les actions que nous entreprenons. La connaissance ne résulte donc pas d'une définition donnée *a priori*, déjà là. Elle nécessite un véritable processus. On voit donc là toute l'importance de penser la méthode en travail et intervention sociale tant sa dynamique est productrice de savoirs expérimentés par le chercheur et par toute personne évoluant dans le monde environnant.

Dewey veillait toutefois à bien distinguer enquête et méthode. Pour Dewey, la méthode offrait des normes et des lois générales applicables et extrapolables en toute situation, là où l'enquête demandait au contraire un ajustement souple aux situations. Aussi lorsque nous recourons au vocable de « méthode », le faisons-nous davantage au sens de « processus méthodologique » concret autour des personnes en situation.

Appliqué à un processus méthodologique, le potentiel de l'enquête deweyenne est considérable. Il ne repose pas sur une transmission de contenus déduits ou destinés à être appliqués partout, il propose au contraire une expérimentation pratique des connaissances en situation. Former dans cette voie les étudiants ou de jeunes intervenants-chercheurs à l'enquête, c'est effectuer un déplacement vers une posture intégrant pleinement la plasticité de l'action et des situations rencontrées. Au-delà, c'est mettre sur pied un laboratoire où s'élabore une action publique avec et auprès des usagers de l'enquête. Dans cet esprit, agir dans le domaine des politiques publiques ne serait plus synonyme de simple application d'un programme d'activation ou d'incitation et de mesure de ses effets. Ce serait, au contraire, produire l'action publique ou produire un travail d'enquête et de connaissance, lui-même constitutif de cette action publique.

### **Conclusions : de l'intervention à la production de savoirs**

Avec cette réflexion sur la production des savoirs, nous nous retrouvons au cœur de ce que nous avons qualifié de « paradoxe prudentiel ». Rappelons que pour Champy, le travail social n'était pas une profession, faute d'autonomie de la réflexion et de production de savoirs spécifiques (Vrancken, 2012). Or, cet État social devenu un État d'intervention sociale apparaît aujourd'hui paradoxalement bien incapable de reconnaître et de légitimer les savoirs et les activités prudentielles de tous ces métiers de l'intervention et en particulier du social qui s'ancrent sur des activités pourtant incertaines, situées et singularisées. Pour notre part, ces savoirs se déploient précisément dans ce que nous avons qualifié ailleurs de « nouveau rapport aux connaissances » (Vrancken, 2019) que ne prenait pas en compte Champy. À tout le moins d'un autre rapport aux connaissances que celui d'un régime rationnel et disjonctif (Genard, Cantelli, 2008) essentiellement appuyé, aux siècles précédents, sur un mouvement de différenciation nette, voire d'opposition entre sciences de l'esprit et sciences de la nature, de dissociation tranchée entre, d'une part, les enjeux naturels et technologiques et, d'autre part, les enjeux liés à la subjectivité et à l'existence. Cette disjonction héritée du rationalisme scientifique et posée sur un mode d'« allant de soi », ne va précisément plus de soi.

A cette prétention à dire le vrai *a priori* et de manière déduite, sur le mode de la différenciation nette et de la disjonction entre les êtres (par exemple, entre les « normaux » et les « anormaux », entre le vrai et le faux, entre nature et culture, entre ceux qui savent et les ignorants, etc.), est venu s'adjoindre un autre régime de connaissance souvent délaissé par les académies et nous renvoyant à l'indissociabilité des êtres, de l'environnement et des enjeux liés à l'existence. Ce rapport à la connaissance se joue au cœur des activités prudentielles et interpelle de plus en plus notre façon d'agir et de faire connaissance tant les professionnels se retrouvent en situation non plus de dire ce qu'il faut faire et ce qu'il faut appliquer en toute situation mais de débattre avec les bénéficiaires, avec les collègues et avec les institutions. Face à la complexité des problèmes et des situations qu'ils rencontrent, ceux-ci se retrouvent fréquemment en situation prudentielle, amenés à mobiliser des savoirs délibératifs, à se tourner vers les autres, à dialoguer avec les usagers, avec les collègues et avec les institutions, à rendre des comptes au politique et aux citoyens, à intervenir en situation incertaine et située, à mobiliser des connaissances de moins en moins en surplomb et purement déductivistes. Il s'agit d'agir pour connaître, pour littéralement « faire connaissance » (Mezzena, 2018)

Il y a là, dans cette réflexion sur les savoirs produits en situation prudentielle d'intervention, toute une leçon à tirer et à prendre au sérieux pour une époque qui n'attend plus seulement de vérité révélée prédéfinissant le monde mais plutôt un « agir ensemble » et une construction de connaissances en situation. La mobilisation des expertises professionnelles de tous ces métiers de l'intervention sociale s'avère de plus en plus nécessaire pour faire face aux nombreux enjeux auxquels nous sommes désormais confrontés autour des politiques sociales. Ajoutons pourtant qu'il s'agit et s'agira davantage d'articuler ces enjeux sociaux<sup>3</sup> à des thématiques plus vastes que rencontrent les populations en matière de climat, d'environnement, d'habitat, de mobilité, d'urbanité, de culture, d'avenir de la démocratie, de participation, de santé, de procréation, d'alimentation ou encore d'éducation, de gestion de la diversité, des migrations, c'est-à-dire au cœur de tous ces domaines qui sortent du champ dit classique et indemnisateur des risques sociaux et qui mettent directement en jeu la qualité même de la vie et du vivant. Là où toute une série de dispositifs d'intervention et de participation – et donc d'intervenants – ont vu le jour dans des domaines touchant à la vie courante, pour accompagner un individu profondément en doute sur lui-même et pour tenter d'en orienter les conduites.

Aussi la question de la reconnaissance de ces savoirs ainsi que de leur dynamique de production est-elle devenue essentielle pour rencontrer ce que nous avons qualifié plus haut de

---

<sup>3</sup> Nous pensons ici aux risques sociaux classiques, couverts par la sécurité sociale (santé, accidents de travail et maladies professionnelles, vieillesse, famille, chômage).

« paradoxe prudentiel ». Un paradoxe qui nous éclaire toutefois sur l'importance à accorder à la production des savoirs, à l'heure où les politiques sociales nécessitent l'intervention de professionnels pour se déployer. En effet, si Dewey insista autant sur l'importance de l'enquête dans toute activité humaine, c'était bien pour que la vie humaine puisse bénéficier des progrès des connaissances et de la science mais également pour que la science apprenne à puiser pleinement dans l'intelligence des conditions matérielles et concrètes de la vie. En un mot, de l'expérience du monde et de sa capacité à apprendre continuellement. Mais une capacité nourrie par l'apport continu de connaissances issues de la pratique et de méthodes d'investigation collective. Des connaissances qui ne se déclinent plus comme « dispositions à » mais attachent, associent et orientent les personnes tout en leur offrant d'autres perspectives, d'autres possibles face au redéploiement continu des enjeux sociaux, culturels et environnementaux.

## Bibliographie

- Aballea F., 2014, *Sociologie de l'intervention sociale. Déprofessionnalisation d'un métier, désinstitutionnalisation d'un secteur*. Toulouse, Octarès.
- Autès M., 1991, « Le territoire, un nouveau mode de gestion des populations », in Aubertel P., (dir.), *Le RMI à l'épreuve des faits. Territoires, insertion et société*. Paris, Syros, 197-213.
- Avenel C., 2013, « Les villes et la fabrique de la cohésion sociale : la montée d'un nouveau paradigme de l'action municipale ». *Informations sociales*, 179 : 48-56.
- Avenel C., Duvoux N., 2020, « Le travail social entre pouvoir discrétionnaire et pouvoir d'agir. Avant-propos ». *Revue française des affaires sociales*, 2 : 7-27.
- Boujut S., 2005, « Le travail social comme relation de service ou la gestion des émotions comme compétence professionnelle ». *Déviance et Société*, vol. 29, 2 : 141-153.
- Cantelli, F., Genard J.-L. (dir.), 2007, *Action publique et subjectivité*. Paris, LGDJ, 41-64.
- Castel R., 2009, « Le travail social dans le devenir de l'État social », in Castel R., *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Paris, Seuil : 223-246.
- Champy F., 2009, *La sociologie des professions*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. Quadriga.
- Champy F., 2011, *Nouvelle théorie sociologique des professions*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le lien social
- Delruelle E., 2014, *Un pacte pour la Wallonie. Le redressement socioéconomique de la Wallonie : l'affaire des citoyens*. Zénobe 2, Wallonia.be.
- Dewey J., 1938/1993, *Logique. La théorie de l'enquête*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Donzelot J., 1992, « Évaluer une politique sociale ». *Informations sociales*, 198 : 92-98.
- Dubet F., 2002, *Le déclin de l'institution*. Paris, Seuil.
- Esping-Andersen G., 1999, *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Genard J.-L., 2007, « Capacités et capacitation : une nouvelle orientation des politiques publiques ? » in Cantelli F., Genard J.-L., *Action publique et subjectivité* (dir.). Paris, LGDJ, 41-64.

- Genard J.-L., Cantelli F., 2008, « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 27 avril 2008. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/1943>.
- Hamzaoui, M., Artois P., Mélon L., 2013, « La territorialisation du social à l'épreuve des associations parapubliques ». *Nouvelles pratiques sociales*, 26 :149-164.
- Kuehni M. (dir.), 2019, *Le Travail social sous l'œil de la prudence*. Basel, Schwabe Verlag, coll. Res socialis.
- Lipsky M., 1983, *Street-level Bureaucracy. Dilemmas of The Individual in Public Services*. New-York, Russel Sage Foundation.
- Mezzena S., 2018, *De Schön à Dewey. Connaissance et professionnalité dans l'activité des éducateurs*. Paris, L'Harmattan.
- Paugam S., 2005, *Les Formes élémentaires de la pauvreté*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Schnapper D., 2002, *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard.
- Soulet M.-H., 2008, « La reconnaissance du travail social palliatif ». *Dépendances*, 33 : 14-18.
- Vrancken D., 2007, « La société du travail sur soi ». *La revue nouvelle*, 10, 40-45.
- Vrancken D., 2012, « Le travail social serait-il devenu une profession ? Quand la « prudence » s'invite au cœur d'un vieux débat ». *Pensée plurielle*, 2-3, 30-31 : 27-36.
- Vrancken D., 2015, « Les transformations du social à l'épreuve de l'utilisateur », in Soulet M.-H. (dir.), *Les nouveaux visages du travail social*. Fribourg, Academic Press Fribourg, coll. Res socialis, 51-74.
- Vrancken D., 2019, « Que faire de la prudence et avec la prudence dans le champ de l'intervention sociale ? », in Kuehni M. (dir.), *Le Travail social sous l'œil de la prudence*. Basel, Schwabe Verlag, coll. Res socialis, 223-237
- Vrancken D., 2020, « Politique sociale d'intervention. Accompagnement sans fin et pratiques prudentielles ». *L'Observatoire*, 103 :16-19
- Vrancken D., 2021, « Les politiques sociales à l'épreuve du territoire ». *Revue canadienne des sciences régionales/Canadian journal of regional sciences*, 44, 2 : 23-29, [https://idjs.ca/images/rcsr/archives/V44N2\\_5-VRANCKEN.pdf](https://idjs.ca/images/rcsr/archives/V44N2_5-VRANCKEN.pdf)
- Vrancken D., Mezzena S., 2019, « Expérimenter l'utilisateur ou l'utilisateur comme expérience à travers un travail d'enquête en situation de formation ». *Sciences et Actions Sociales*, [en ligne], N°12, mis en ligne le date 17décembre 2019, URL : <http://www.sas-revue.org/n-conception/70-n-12/varia/172-experimenter-l-usager-ou-l-usager-comme-experience-a-travers-un-travail-d-enquete-en-situation-de-formation>